

## La bibliothèque de Caen n'est pas une zone de non-droit

Cet été, la bibliothèque de Caen, a recruté sur 3 postes de catégorie B des catégories C extérieurs.

L'un de ces postes n'a même pas fait l'objet ni de publicité, ni d'offre de mobilité interne.

Voilà comment renforcer les conditions d'une mauvaise ambiance de travail, dans un équipement au dialogue social déjà problématique !

Au mépris des règles statutaires, la bibliothèque se permet de recevoir en entretien des agents non titulaires du grade du poste à pourvoir.

Au mépris des vœux des agents et sans se soucier de l'attente de résultats de concours, la bibliothèque nomme des agents non-titulaires.

L'agglomération a permis à une vingtaine d'agent de suivre la formation de préparation au concours d'Assistant qualifié de Conservation, et précipite les recrutements pendant l'été alors que les premiers résultats arrivaient le 9 septembre. Quel gâchis d'argent !

### **Nous exigeons :**

► **La suspension** des recrutements non-réglementaires à la bibliothèque de Caen et la mise en place d'une nouvelle procédure de recrutement pour ces 3 postes, notamment à l'issue de la publication des résultats du concours

► **La transparence** sur ces recrutements à la bibliothèque de Caen avec une réunion de travail de la CAP B pour vérifier le dossier de recrutement (candidatures, sélections, entretiens)

► **L'application des règles statutaires** pour toutes les procédures de recrutement

► **La déprécarisation des personnels non-titulaires** employés depuis de nombreuses années et dont la situation n'évolue pas

## Duron enterre le statut

Pour les postes de catégories A et B, l'entrée dans la fonction publique se fait par concours, dans le respect des règles statutaires, et ce afin de maintenir les valeurs et l'indépendance du service public.

Nous assistions déjà à la contractualisation galopante des postes avec, sous prétexte de compétences, des nominations d'agents non-titulaires.

Une nouvelle forme de transgression des règles apparaît désormais : des agents sans concours sont nommés sur des postes alors que des agents titulaires sont intéressés et possèdent les compétences

Déjà 87 députés UMP avaient déposé une proposition de loi en janvier 2009 instituant la liberté de recrutement dans les collectivités territoriales.

**Nous demandons à Philippe Duron si il pense réactiver cette proposition de loi!**

*L'agglomération recrute hors statut alors que des agents perdent le bénéfice de leur concours.*

*L'agglomération recrute sans concours pendant que des agents attendent des résultats.*

*L'agglomération recrute et les agents ne sont pas informés des postes disponibles.*

## La défense du service public passe par le respect du statut et de l'intérêt général.

- Au-delà de l'intérêt d'un chef de service qui agit dans son établissement au mépris des agents et de la collectivité,
- Au-delà de l'intérêt de la collectivité qui se réfugie derrière les compétences et les missions pour justifier ses contractuels,
- Au-delà d'un intérêt personnel, **être fonctionnaire c'est adhérer aux valeurs du service public** et à son fonctionnement.

## Le statut, j'm'assois d'ssus comptine de Philippe Duron

Chers agents de Caen la mer,

Apprenez désormais de la voix même du Président Duron que les concours ne servent plus à rien, qu'il ne vous sera plus nécessaire de prendre de votre temps (préparer, passer des concours ou des examens professionnels) pour faire évoluer votre situation professionnelle puisque le mode d'accès à des postes statutaires de la fonction publique territoriale à Caen la mer a changé.

Il ne s'agit plus désormais d'avoir réussi un concours dans un cadre d'emploi pour avoir accès aux postes correspondants, mais **il suffit d'avoir le « niveau [...] permettant de se présenter aux concours de la fonction publique territoriale de catégorie » C, B ou A.**

De plus, chers agents qui êtes éventuellement fiers de travailler pour cette collectivité (elle ne vous le rend pas rassurez-vous), sachez que celle-ci souhaite vous remercier et vous accompagner dans votre évolution professionnelle. Pour ce faire, la mobilité interne vous permet un parcours au sein de l'agglomération, ces postes étant (théoriquement) prioritairement destinés à des agents de la collectivité.

Philippe Duron, soucieux du bien-être professionnel (pour le personnel il ne faut pas trop rêver) des agents se réjouit que cette mobilité **interne** soit réglementaire quand « *des candidats extérieurs à l'agglomération ont d'ailleurs présenté leur candidature* ». Votre travail quotidien valorisée par une mise en concurrence totale, c'est ce qui s'appelle de la considération.

La note de service signée du DGS concernant les règles générales de recrutement semble pourtant claire quand elle précise que : « **le statut prévaut et que les candidatures statutaires (fonctionnaires titulaires, lauréats de concours) sont à étudier prioritairement** » et insiste « *sur le fait qu'à compétences égales, les candidatures statutaires sont obligatoirement à favoriser et particulièrement les candidatures d'agents de la CA.* ».

### Plus de statut ! Plus de concours !! Plus de catégories !!! Plus de règles !!!!

Voici le vrai visage de la fonction (dite) publique selon Philippe Duron. Un fourre-tout dans lequel les élus (locaux et nationaux) s'affranchissent des lois, contredisent leurs directeurs généraux, se moquent des agents sans la moindre honte.

**Vive la fonction privée selon Caen la mer !!!  
Où il n'est plus question de grade, mais de niveau d'accès à un concours.  
Où il ne sera bientôt plus question d'usagers, mais de clients.**

Après les promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent, voici venu le temps des règles qui n'engagent pas ceux qui les édictent.



**Rassemblement samedi 22 Octobre 2011 à 15h**

**Devant la bibliothèque de Caen centre ville**

\* Un préavis de grève a été déposé de 9h à 18h

**Sud** Collectivités Territoriales Basse-Normandie

15 avenue Albert Sorel 14000 CAEN

02 31 44 49 83 – 06 33 15 92 63

mail : sudctbn@club-internet.fr ; Sur le blog : sudctbn.over-blog.com

**Ensemble, défendons nos droits**